

Objet	: Valorisation pécuniaire de l'expérience utile limitée à sept années <u>portée à huit années.</u>
Réseaux	: Communauté française – Subventionné libre – Subventionné officiel
Niveaux et Services	: Tous
Entrée en vigueur	: 1er janvier 2008

- ✉ A Madame la Ministre, Membre du Collège de la communauté française chargée de la formation, de l'enseignement, de la culture et du transport scolaire;
 - ✉ A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
 - ✉ A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
 - ✉ Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres subventionnés ;
 - ✉ Aux chefs des établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
 - ✉ Aux administrateurs(trices) des internats et des homes d'accueil de la Communauté française ;
 - ✉ Aux directeurs(trices) des centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, du centre technique et pédagogique à Frameries et des centres techniques de Strée et Gembloux ;
 - ✉ Aux directeurs des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française ;
 - ✉ Aux membres des services d'inspection ;
 - ✉ Aux chefs de service de l'Administration centrale ;
- Pour information :
- Aux syndicats du personnel enseignant ;

Autorités : Administrateur général, a.i.
Gestionnaires : A.G.P.E.

Signataire : Alain BERGER

Personnes-ressources : M. Jacques LEFEBVRE, Directeur général adjoint, f.f. (Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales), Mme Marianne LUPANT, attachée

Téléphones : 02/413.40.84 – 02/413.39.33

Fax : 02/413.21.54

Mail : marianne.lupant@cfwb.be

Référence : AGPE/AB/JL/ML

Renvois : A.R. du 15 avril 1958 (article 17) portant le statut pécuniaire du personnel enseignant, scientifique et assimilé du ministère de l'Instruction publique ; Décret du 13 décembre 2007.

Nombre de pages : 8

Annexe : 1

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés : Valorisation pécuniaire de l'expérience utile : 8 ans

Objet :

Modification à l'A.R. du 15 avril 1958 (article 17) portant statut pécuniaire du personnel enseignant, scientifique et assimilé du Ministère de l'Instruction publique ;

(Décret du 13 décembre 2007 portant exécution du protocole d'accord du 20 décembre 2006 entre le Gouvernement de la Communauté française et les organisations syndicales représentatives au sein du Comité de négociation de secteur IX et du Comité des services publics provinciaux et locaux.)

* * *

*

La présente circulaire est destinée à informer les membres du personnel de votre (vos) établissement(s) des modifications statutaires apportées par l'article 2 du décret du 13 décembre 2007 dans les statuts pécuniaires repris sous rubrique.

L'article 17 de l'A.R. du 15 avril 1958 portant statut pécuniaire du personnel enseignant, scientifique et assimilé du Ministère de l'Instruction publique permet la valorisation dans l'ancienneté pécuniaire de certains membres du personnel, bénéficiaires dudit statut, de services prestés dans une entreprise pour autant qu'ils aient été reconnus comme une expérience utile à l'exercice de la fonction enseignante.

Cette valorisation pécuniaire de l'expérience utile qui était limitée à sept années, est portée à huit années en application de la disposition décrétole adoptée par le Parlement de la Communauté française en date du 13 décembre 2007.

En conséquence, il convient d'informer les membres de votre personnel, titulaires des fonctions reprises à l'article 17, susceptibles de bénéficier de cette extension, c'est à dire bénéficiaires de dépêches ministérielles de valorisation d'expérience utile dont la ou les périodes reconnues dépassent sept années, qu'ils doivent introduire leur demande d'extension de valorisation pécuniaire au moyen du formulaire repris en annexe à la présente circulaire.

Ces formulaires seront transmis à la direction déconcentrée desservant votre établissement (cf. en annexe les coordonnées).

Votre attention est attirée sur le fait que seront uniquement validées, les extensions touchant à des services préalablement valorisés au titre de l'expérience utile mais dont la valorisation pécuniaire a été limitée à sept années.

Toute extension d'expérience utile liée à des périodes ou des services non repris sur des dépêches ministérielles doit faire l'objet, préalablement à la valorisation pécuniaire, d'une procédure normale de reconnaissance desdites périodes et/ou services au titre d'expérience utile à la fonction enseignante.

Cette procédure est exposée régulièrement dans les instructions administratives générales relatives à la gestion des carrières administrative et pécuniaire élaborées et communiquées en vue de la rentrée scolaire ou académique.

Enfin, dans le cadre d'une nouvelle désignation ou engagement, il convient d'attirer l'attention du membre du personnel que sa demande de valorisation d'expérience utile nécessaire dans certaines fonctions pour acquérir le titre de capacité, ne doit pas être limitée, selon les cas, à une période d'une, de deux, de trois ou de six années au risque de voir la possibilité de reconnaissance pécuniaire limitée aux périodes reprises sur la dépêche ministérielle sanctionnant le dossier introduit.

Il y a donc deux effets distincts à une procédure de reconnaissance de l'expérience utile du métier pour l'exercice des fonctions enseignantes, d'une part un effet lié à la réglementation relative aux titres de capacité qui n'est nullement visée par la disposition décrétole et d'autre part un effet lié à la valorisation de cette expérience en terme de services admissibles dans le cadre de l'ancienneté pécuniaire qui fait l'objet de l'extension susmentionnée.

Pour rappel, les membres du personnel des établissements d'enseignement de promotion sociale régis par un autre statut pécuniaire sont également bénéficiaires éventuels de cette extension en application de l'article 20, §1er, 1° de l'AGCF du 25 octobre 1993 portant statut pécuniaire des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter la présente à la connaissance de tous les membres de votre personnel.

Je vous en remercie à l'avance.

L'administrateur général a.i.,

Alain BERGER

FORMULAIRE

Extension de la valorisation pécuniaire de l'expérience utile du métier

Application de l'article 17 de l'A.R. du 15 avril 1958 fixant le statut pécuniaire du personnel l'enseignant, scientifique et assimilé du Ministère de l'Instruction publique, tel que modifié par 13 décembre 2007

Matricule enseignant :

Nom :

Prénoms :

Etablissement scolaire :
(Dénomination complète)

.....
.....
.....

Fonction(s) pour laquelle l'extension de la valorisation est demandée :

.....
.....
.....
.....

Période(s) valorisées antérieurement par dépêche ministérielle :
(joindre copie(s) de la (des) dépêche(s))

du...../...../..... au/...../.....

Date de la dépêche :/...../.....

du...../...../..... au/...../.....

Date de la dépêche :/...../.....

du...../...../..... au/...../.....

Date de la dépêche :/...../.....

du...../...../..... au/...../.....

Date de la dépêche :/...../.....

Fait à, le /..... /.....

Signature :

Coordonnées des services pour envoi du formulaire

Pour les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- **en fonction dans la Province du Brabant wallon**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction du Brabant wallon
Rue Emile Vandervelde 3
1400 Nivelles
A l'attention de Madame Kim LUU, Directrice
Tél. : 067/88 81 72 Fax : 067/88 81 97
Mail : kim.luu@cfwb.be*
- **en fonction à Bruxelles-Capitale**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de Bruxelles-Capitale
Rue Belliard 9-13
1040 Bruxelles
A l'attention de Madame Colette DUPONT, Directrice
Tél. : 02/500 48 08 Fax : 02/500 48 76
Mail : colette.dupont@cfwb.be*
- **en fonction dans la Province de Hainaut**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction du Hainaut
Avenue des Alliés 2 (2^{ème} étage)
6000 Charleroi
A l'attention de Monsieur Jean-Luc VANLERBERGHE, Directeur
Tél. : 071/53 27 22 Fax : 071/53 27 59
Mail : jean-luc.vanlerberghe@cfwb.be*
- **en fonction dans la Province de Liège**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de Liège
Rue d'Ougrée 65 (2^{ème} étage)
4031 Angleur
A l'attention de Madame Emmanuelle WINDELS, Directrice
Tél. : 04/364 14 09 Fax : 04/364 13 12
Mail : emmanuelle.windels@cfwb.be*
- **en fonction dans la Province du Luxembourg**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction du Luxembourg
Rue Belliard 9-13
1040 Bruxelles
A l'attention de Monsieur Yvan AUFORT, Directeur
Tél. : 02/500.48.43 Fax : 02/500.48.92
Mail : yvan.aufort@cfwb.be*

- **en fonction dans la Province de Namur**
Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de Namur
Avenue Gouverneur Bovesse 74 (1^{er} étage)
5100 Jambes
A l'attention de Monsieur Michel FINOULST, Directeur
Tél. : 081/88 81 72 Fax : 081/88 81 97
Mail : michel.finoulst@cfwb.be

- **Membres des personnels directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des établissements d'enseignement artistique**
Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la Coordination
Boulevard Léopold II 44 – Bureau O E 008
1080 Bruxelles
A l'attention de Madame Monique BOURLON et de Monsieur Michel DUHAUT, Responsables
Tél. : 02/413 38 51/88 Fax : 02/413 25 94
Mail : monique.bourlon@cfwb.be Mail : michel.duhaut@cfwb.be

- **Membres du personnel des services d'inspection**
Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la Coordination
Boulevard Léopold II 44 – Bureau 2 E 263
1080 Bruxelles
A l'attention de Madame Véronique ROTTIERS, Responsable
Tél. : 02/413 37 91 Fax : 02/413 38 60
Mail : veronique.rottiers@cfwb.be

- **Membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux**
Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de Bruxelles
Rue Belliard 9-13
1040 Bruxelles
A l'attention de Madame Colette DUPONT, Directrice
Tél. : 02/500.48.08 Fax : 02/500.48.92
Mail : colette.dupont@cfwb.be

Pour les membres du personnel de l'enseignement subventionné par la Communauté française :

- **en fonction dans l'arrondissement de Bruxelles**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction de Bruxelles
Espace 27 Septembre - Bloc E
Boulevard Léopold II 44
1080 Bruxelles
A l'attention de Madame Nicole WAMBE- DESURPALIS, Directrice
Tél. : 02/413 34 71 Fax : 02/413 29 94
Mail : nicole.desurpalis@cfwb.be*
- **en fonction dans la Province de Hainaut**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction du Hainaut
Rue du Chemin de Fer 433
7000 Mons
A l'attention de Monsieur Paul LENNE, Directeur
Tél. : 065/38 43 51 Fax : 065/35 24 57
Mail : paul.lenne@cfwb.be*
- **en fonction dans la Province de Liège**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction de Liège
Rue d'Ougrée 65
4031 Angleur
A l'attention de Madame Viviane LAMBERTS, Directrice
Tél. : 04/364 13 26 Fax : 04/364 13 04
Mail : viviane.lamberts@cfwb.be*
- **en fonction dans la Province du Luxembourg**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction du Luxembourg
Avenue Tesch 61
6700 Arlon
A l'attention de Monsieur Pierre HILBERT, Responsable
Tél. : 063/22 05 66 Fax : 063/22 05 69
Mail : pierre.hilbert@cfwb.be*

(Remarque : pour l'enseignement secondaire ordinaire et spécial, voir les coordonnées de la Province de Namur.)
- **en fonction dans la Province de Namur**
*Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction de Namur
Avenue Gouverneur Bovesse 41
5100 Jambes
A l'attention de Madame Monique LAMOULINE, Directrice
Tél. : 081/33 01 71 Fax : 081/30 94 12
Mail : monique.lamouline@cfwb.be*

- **en fonction dans la Province du Brabant wallon**
Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction du Brabant wallon
Rue Vandervelde 3
1400 Nivelles
A l'attention de Monsieur Claude DE MUYTER, enseignement fondamental et
enseignement secondaire ordinaire et spécialisé, Responsable
Tél. : 067/88 81 89 Fax : 067/89 02 98
Mail : claude.demuyter@cfwb.be

- **en fonction dans l'enseignement de promotion sociale (pour les membres du personnel de toutes les Provinces)**
Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction de l'enseignement de promotion sociale
Espace 27 Septembre - Bloc E
Boulevard Léopold II 44
1080 Bruxelles
A l'attention de Monsieur Jean-Philippe LABEAU, Responsable
Tél. : 02/413 41 11 Fax : 02/413 25 87
Mail : jean-philippe.labeau@cfwb.be

- **Enseignement supérieur (pour les membres du personnel de toutes les Provinces)**
Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Espace 27 Septembre - Bloc E
Boulevard Léopold II 44
1080 Bruxelles
A l'attention de Madame Christine RUHL, Directrice
Tél. : 02/413 37 59 Fax : 02/413 40 92
Mail : christine.ruhl@cfwb.be

- **Enseignement artistique (pour les membres du personnel de toutes les Provinces)**
Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Espace 27 Septembre - Bloc E
Boulevard Léopold II 44
1080 Bruxelles
A l'attention de Madame Pierrette MEERSCHAUT,, Responsable
Tél. : 02/413 39 88 Fax : 02/413 25 94
Mail : pierrette.meerschaut@cfwb.be

- **Membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux (pour les membres du personnel de toutes les Provinces)**
Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Espace 27 Septembre - Bloc E
Boulevard Léopold II 44
1080 Bruxelles
A l'attention de Monsieur Alain WEYENBERG, Responsable
Tél. : 02/413 40 69 Fax : 02/413 95 25
Mail : alain.weyenberg@cfwb.be